



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

ophtalmologistes

Question écrite n° 4727

### Texte de la question

M. Michel Lefait appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur l'insuffisance de spécialistes ophtalmologistes dans le département du Pas-de-Calais avec une densité la plus faible de France. Ce déficit est particulièrement préjudiciable pour les patients qui doivent parfois attendre 8 à 9 mois pour obtenir un rendez-vous. Compte tenu des conséquences graves que génère cette situation au regard de la prévention et du dépistage des pathologies des yeux, il lui demande quelles mesures d'urgence son ministère compte prendre afin de permettre l'installation d'un plus grand nombre d'ophtalmologistes dans notre département.

### Texte de la réponse

L'ophtalmologie, dont les effectifs sont passés de 3 648 au 1er janvier 1984 à 5 269 au 1er janvier 2000, soit une augmentation d'un peu plus de 43 % en seize ans, est l'une des spécialités médicales qui ont bénéficié de la forte augmentation des spécialistes. Les effets du numerus clausus, relativement bas jusqu'en 1998 (3 583 postes) et les ajustements techniques nécessaires entre spécialistes et omnipraticiens et entre les 38 spécialités médicales dans lesquelles sont actuellement formés les internes, vont faire baisser les effectifs des ophtalmologistes à 5 017 en 2005. Néanmoins cette légère baisse des effectifs n'affectera pas le rang européen de la France qui, avec un taux global de 8,95 % d'ophtalmologistes pour 100 000 habitants en 1998, se situait au même niveau que l'Italie (9/100 000 h) et la Belgique (8,82/100 000 h), mais nettement au-dessus de l'Allemagne (7,6/100 000 h), de la Suède (6,4/100 000 h) ou de la Suisse (7,12/100 000 h). Tous les pays européens, dont la montée démographique forte des années 70 est similaire à celle observée en France, connaîtront une baisse démographique souvent plus importante. Il est vrai que des déficits d'ophtalmologistes peuvent apparaître déjà dans certaines zones géographiques, comme le Nord-Pas-de-Calais, compte tenu de la libre installation des médecins en France. Face à ces déficits et à la baisse démographique inéluctable et prévisible qui touchera l'ensemble du corps médical français et qui se situera vraisemblablement entre - 15 % et - 20 % à l'horizon 2020, le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées avait mis en place en juillet dernier une mission consacrée à la démographie des professions de santé, présidée par le doyen Berland. Il vient d'en recevoir le rapport (consultable sur le site du ministère de la santé : [www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr)). Ce rapport comporte une série de propositions dont certaines appellent des décisions urgentes qui seront prises au cours des prochaines semaines et d'autres qui nécessitent des consultations complémentaires.

### Données clés

**Auteur :** [M. Michel Lefait](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (8<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 4727

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 octobre 2002, page 3563

**Réponse publiée le :** 13 janvier 2003, page 238